Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

Rapport annuel 1999-2000

LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Québec

Le texte de cette publication a été rédigé par
le Secrétariat aux affaires
intergouvernementales canadiennes.

Note. — Dans cette publication, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec) G1N 2E5

Dépôt légal — 2000
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-19402-4
ISSN 0827-1860

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes pour l'exercice financier 1999-2000.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération respectueuse.

Le ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes,

Joseph Facal

Québec, novembre 2000

101-01390/

Monsieur Joseph Facal
Ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes pour l'exercice financier 1999-2000.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La secrétaire générale associée,

Diane Gaudet

Québec, novembre 2000

Table des matières

Introduction 9

1 Présentation générale du Secrétariat 11

1.1 Description 11

1.2 Organigramme 12

1.3 Ressources humaines 13

1.4 Ressources financières 13

2 Présentation des directions et des bureaux 15

2.1 Bureau du secrétaire général associé 15

2.2 Direction du commerce intérieur et des politiques hors Québec 15

2.3 Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles 15

2.4 Direction des affaires économiques, culturelles et sociales 16

2.5 Bureaux du Québec au Canada 16

2.6 Direction des affaires juridiques 16

3 Principales activités des bureaux du Québec au Canada 17

3.1 Bureau du Québec à Vancouver 17

3.2 Bureau du Québec à Toronto 17

3.3 Bureau du Québec à Ottawa 18

3.4 Bureau du Québec dans les provinces atlantiques 19

4 Coopération et francophonie 21

4.1 Coopération interprovinciale 21

4.2 Francophonie 21

5 Commerce intérieur 23

5.1 Accord multilatéral 23

5.2 Accords bilatéraux 23

6 Dossiers constitutionnel et institutionnel 25

6.1 Dossier constitutionnel 25

6.2 Dossier institutionnel et législation fédérale 25

6.3 Intégrité du territoire 25

6.4 Affaires autochtones 26

7 Dossiers sectoriels 27

7.1 Rencontres intergouvernementales 27

7.2 Entente-cadre sur l'union sociale 27

7.3 Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire 28

7.4 Prestation nationale pour les enfants 28

7.5 Régime d'assurance parentale 28

7.6 Réclamations financières 28

7.7 Logement social 28

7.8 Santé 29

7.9 Entente Québec–Nouveau-Brunswick concernant le raccordement des réseaux de transport du gaz 29

7.10 Politique linguistique 29

7.11 Protection des renseignements personnels 29

7.12 Accès à l'égalité en emploi 29

Annexes

Annexe I Bureaux du Québec au Canada 31

Annexe II Bilan des rencontres intergouvernementales canadiennes 32

Introduction

La *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30) prévoit que le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, responsable de l'application de la section II de la Loi, doit déposer à l'Assemblée nationale un rapport annuel des activités du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

Ce rapport décrit les unités administratives du Secrétariat, leur rôle ainsi que les principales activités pour l'exercice financier 1999-2000.

1 Présentation générale du Secrétariat

1.1 Description

Rattaché au ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) relève du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes responsable des relations fédérales-provinciales, des relations interprovinciales et des bureaux du Québec au Canada. De façon générale, le SAIC conseille le gouvernement du Québec sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes; il élabore, propose et met en œuvre une politique à cet égard. Il analyse les politiques et les programmes du gouvernement fédéral en fonction de leurs diverses incidences sur le Québec. Il voit ainsi à la défense et à la promotion des intérêts du Québec. Le SAIC est également responsable des relations avec les gouvernements des provinces du Canada et doit coordonner l'ensemble des activités gouvernementales québécoises au Canada.

Le SAIC administre le réseau des bureaux du Québec au Canada, qui sont situés à Moncton, à Ottawa, à Toronto et à Vancouver; le Bureau du Québec à Vancouver sera transformé en antenne à compter du 1er avril 2000. Le SAIC assure la coordination de la négociation et de la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur. Il coordonne les relations du gouvernement avec les communautés francophones et acadiennes du Canada, veille à l'application de la politique de partenariat du Québec à l'égard de ces communautés ainsi qu'à la négociation et à la gestion des accords de coopération conclus avec les gouvernements ou les organismes de plusieurs provinces.

Le SAIC a la responsabilité du dossier constitutionnel. Il assume, pour le gouvernement du Québec, les négociations dans ce domaine.

De concert avec les ministères sectoriels, le SAIC participe aux travaux des diverses conférences intergouvernementales canadiennes et contribue à l'élaboration et à la négociation des ententes avec le gouvernement fédéral et ceux des autres provinces. En tant que conseiller auprès des ministères et des organismes publics québécois, il participe, en outre, à l'élaboration des politiques et des prises de position qui ont des incidences sur les relations avec les autres gouvernements au Canada. Il maintient les liens nécessaires avec les ministères et les autres acteurs québécois pour la mise en œuvre des programmes de coopération et de soutien à la francophonie. Les bureaux du Québec au Canada assurent les liens entre le gouvernement du Québec et ses interlocuteurs du gouvernement fédéral et des autres provinces.

L'organigramme présenté à la page suivante illustre l'organisation administrative du SAIC.

1.2 Organigramme

Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

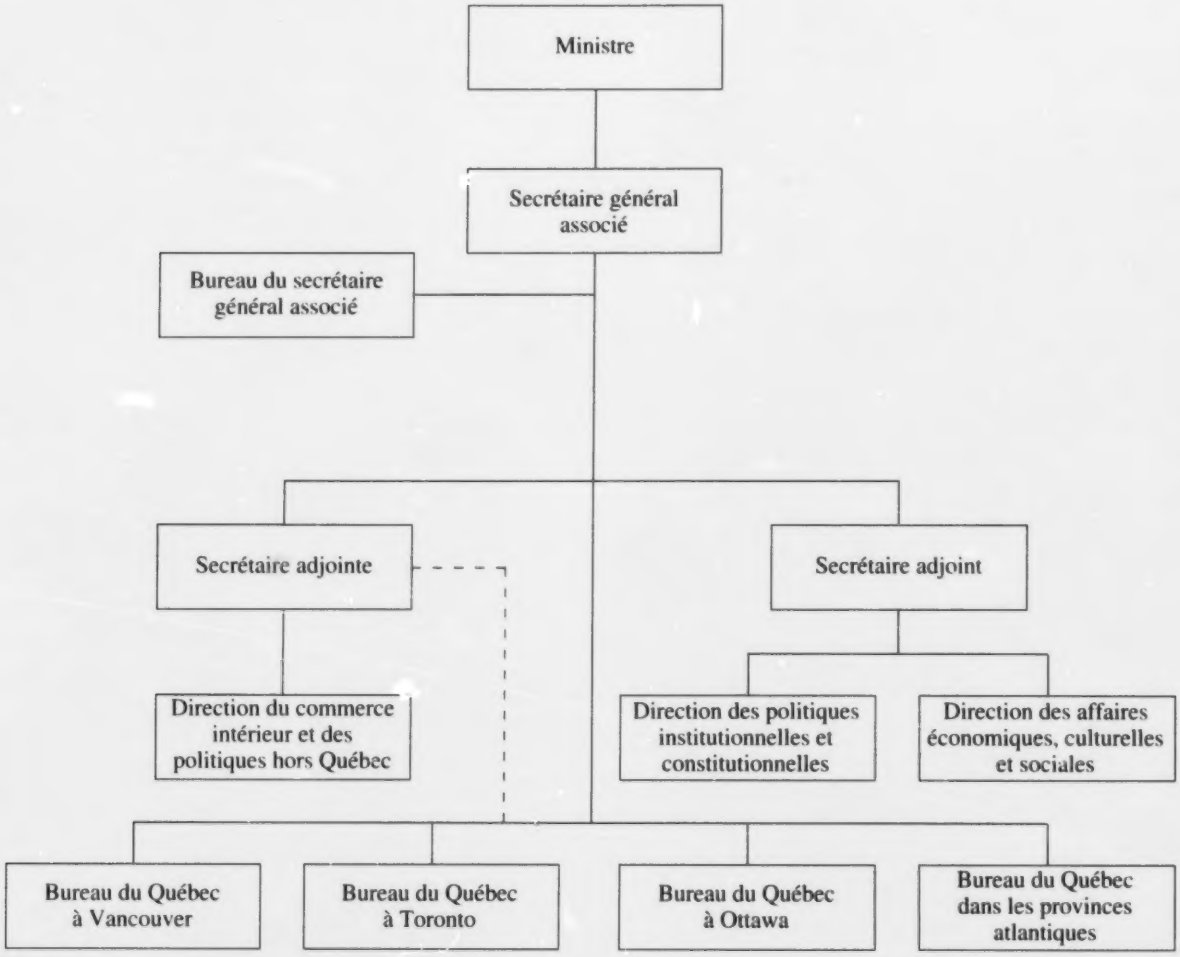

– – – – – Relation fonctionnelle.

Note : Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes partage une Direction des affaires juridiques avec le ministère des Relations internationales.

Le 31 mars 2000

1.3 Ressources humaines

L'effectif régulier autorisé au 31 mars 2000 est de 71 employés. La répartition est la suivante :

Unités administratives	Hors cadre	Cadres	Professionnels	Techniciens, employés de bureau et assimilés	Total
Bureau du secrétaire général associé	3	1	4	9	17
Direction des affaires économiques, culturelles et sociales	—	1	12	3	16
Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles	—	1	9	3	13
Direction du commerce intérieur et des politiques hors Québec	—	1	9	4	14
Bureaux du Québec au Canada *	—	4	7	—	11
TOTAL	**3**	**8**	**41**	**19**	**71**

* Le tableau suivant présente la répartition par bureau de l'effectif total (personnel régulier et recrutés locaux).

L'effectif dans les bureaux du Québec au Canada, au 31 mars 2000, est ventilé comme suit :

	Personnel régulier		Recrutés locaux		
Bureaux du Québec	Cadres	Professionnels	Professionnels	Soutien	Total
Provinces atlantiques	1	—	—	2	3
Ottawa	1	2	2	2	7
Toronto *	1	4	3	11	19
Vancouver	—	1	1	—	2
Personnel non réparti	—	—	3	1	4
TOTAL	**3**	**7**	**9**	**16**	**35**

* L'effectif au Bureau du Québec à Toronto comprend, en plus, 24 employés comptabilisés dans l'effectif régulier du ministère du Revenu, soit 4 employés de soutien recrutés localement et 20 fonctionnaires.

1.4 Ressources financières

Le tableau suivant présente la ventilation des crédits attribués pour les années 1999-2000 et 1998-1999.

	Année budgétaire	
	1999-2000	1998-1999
Budget de dépenses		
Rémunération	5 794 800 $	5 361 000 $
Fonctionnement	3 819 100 $	2 737 600 $
Transfert	1 862 600 $	1 649 900 $
TOTAL	**11 476 500 $**	**9 748 500 $**
Budget d'investissements		
Immobilisations	50 200 $	50 200 $
Prêts, placements et avances	100 000 $	100 000 $
TOTAL	**150 200 $**	**150 200 $**

2 Présentation des directions et des bureaux

2.1 Bureau du secrétaire général associé

Le Bureau du secrétaire général associé coordonne les dossiers qui doivent être portés à l'attention du secrétaire général associé de même que les liaisons opérationnelles avec le cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, avec le Secrétariat général du ministère du Conseil exécutif, avec les autres unités administratives du SAIC et avec les bureaux des sous-ministres des autres ministères. En collaboration avec la Direction générale de l'administration du ministère du Conseil exécutif, il voit à l'administration des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles du SAIC.

Le Bureau du secrétaire général associé assure le secrétariat du Comité de régie du SAIC.

Le Bureau est responsable de l'administration des demandes d'autorisation de voyage au Canada à l'extérieur du Québec soumises au SAIC, pour être approuvées, par tous les ministères et organismes gouvernementaux dont le personnel est nommé et rémunéré selon la *Loi sur la fonction publique*.

En vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, le SAIC est dépositaire de l'original de toute entente intergouvernementale entre le Québec et les gouvernements du Canada et des autres provinces. La gestion du Greffe des ententes relève du Bureau du secrétaire général associé, qui doit prendre les mesures nécessaires à la conservation de ces ententes afin qu'elles ne soient ni détruites, ni perdues, ni altérées.

Le Bureau du secrétaire général associé est enfin responsable, pour le SAIC, de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

2.2 Direction du commerce intérieur et des politiques hors Québec

La Direction du commerce intérieur et des politiques hors Québec assume la coordination interministérielle des négociations touchant les barrières au commerce interprovincial. Elle oriente les négociations sectorielles et s'assure de la mise en œuvre des différents accords.

La direction apporte son soutien au maintien de relations suivies avec les gouvernements des provinces; elle fournit un appui aux activités du gouvernement, de ses ministères et de ses organismes à l'extérieur du Québec, au Canada. Elle voit à la réalisation d'analyses géopolitiques et au suivi des grands dossiers d'actualité sur la scène canadienne.

La direction coordonne les relations du gouvernement avec les communautés francophones et acadiennes du Canada. En associant les bureaux du Québec au Canada à ses activités, elle assure la mise en œuvre de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada, et favorise la mise en place de partenariats dans le cadre du Programme de soutien financier aux partenariats entre le Québec et ces communautés. La direction prépare et négocie les ententes et les programmes de coopération du Québec avec les provinces, assure le suivi de ces ententes et programmes ainsi que la réalisation d'activités qui s'y rattachent.

Responsable de la coordination des activités des bureaux du Québec au Canada, la direction veille à la cohérence de leurs orientations et de leurs interventions. Elle s'assure que les bureaux disposent des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs.

2.3 Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles

La Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles assure l'intégration des réflexions sur les aspects institutionnels et constitutionnels des activités gouvernementales québécoises. Elle conseille les autorités du SAIC sur le dossier constitutionnel. De plus, elle suit l'évolution du fédéralisme canadien et de ses institutions, en fait l'analyse et donne des avis sur le sens et la portée de cette évolution. De même, elle collabore, avec les autres directions du SAIC, à l'étude des volets institutionnels et constitutionnels des politiques du gouvernement du Québec.

La direction étudie la jurisprudence constitutionnelle canadienne ainsi que les politiques, les lois et les règlements fédéraux ou provinciaux qui sont d'intérêt pour le Québec. Elle analyse les projets d'ententes intergouvernementales canadiennes qui peuvent avoir des incidences constitutionnelles ou institutionnelles.

La direction coordonne, en collaboration avec les ministères responsables, la mise en œuvre de la politique d'intégrité du territoire du Québec. Le volet externe de cette politique s'applique essentiellement aux problèmes frontaliers qui peuvent se poser avec les provinces voisines, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le gouvernement fédéral.

Le volet interne de la politique d'intégrité du territoire vise à maintenir l'autorité législative du Québec sur l'ensemble des terres publiques. La direction s'assure que les transactions immobilières conclues entre, d'une part, le gouvernement du Québec et ses différents organismes (notamment les municipalités) et, d'autre part, le gouvernement fédéral et ses organismes, s'effectuent à des fins de compétence fédérale et en conformité avec les politiques du gouvernement du Québec.

Enfin, par le mandat de recherche qui lui a été confié, la direction procède à certaines recherches et analyses sur les systèmes institutionnels et constitutionnels canadiens et étrangers. Elle suit les travaux des organismes canadiens ou étrangers qui étudient la question du Québec, le fédéralisme en général et les relations intergouvernementales canadiennes en particulier.

2.4 Direction des affaires économiques, culturelles et sociales

La Direction des affaires économiques, culturelles et sociales assume la planification, la coordination et le suivi des affaires intergouvernementales canadiennes en matière économique, culturelle et sociale. Dans ce cadre, elle agit à titre d'expert-conseil auprès des autorités du SAIC, des ministères et des organismes du gouvernement du Québec.

La direction élabore également les politiques et des stratégies intergouvernementales, et assure la coordination interministérielle pour leur mise en œuvre; elle participe à la définition de la position du Québec aux rencontres interprovinciales, fédérales-provinciales et y assiste, le cas échéant.

La direction analyse les ententes à intervenir avec le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial, participe à leur négociation, le cas échéant, et en assure le suivi. Enfin, elle formule des avis de pertinence sur les déplacements à l'extérieur du Québec au Canada.

2.5 Bureaux du Québec au Canada

Les bureaux du Québec au Canada ont pour mandat de représenter le Québec auprès des gouvernements de leur territoire, de promouvoir et de protéger les intérêts politiques, économiques, sociaux et culturels du Québec. Ils informent et conseillent les autorités du SAIC sur les grands dossiers ainsi que sur l'actualité politique et économique de leur territoire respectif. Grâce à leur connaissance des marchés dans les diverses parties du Canada, les bureaux conseillent les entreprises québécoises intéressées à établir des relations d'affaires, de même qu'ils proposent et organisent pour celles-ci des activités de nature économique et commerciale. Ils collaborent avec les ministères québécois à la réalisation d'activités à l'extérieur du Québec.

Les bureaux sont des intermédiaires de première instance entre le gouvernement du Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada, notamment dans la mise en œuvre de la politique du Québec à l'égard de ces communautés et dans la gestion des programmes gouvernementaux. Enfin, le Bureau du Québec à Ottawa assure la liaison avec les ministères et les organismes fédéraux, et veille à recueillir toute documentation pertinente sur la législation, les règlements, les programmes et les dépenses du gouvernement fédéral.

2.6 Direction des affaires juridiques

Relevant du ministère de la Justice, la Direction des affaires juridiques a pour mandat général de veiller à la légalité de l'ensemble des actes et des engagements du SAIC et de ses représentants.

La direction est appelée à participer à la négociation, à la rédaction et à la révision des ententes intergouvernementales canadiennes. Elle fournit également au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes l'expertise juridique concernant l'Accord sur le commerce intérieur. À cet effet, elle fournit notamment les interprétations guidant l'action des ministères et des organismes du gouvernement.

La rédaction de contrats, de recommandations ministérielles, de décrets et d'opinions juridiques sont aussi au nombre des activités courantes de la direction. La rédaction des arrêtés ministériels autorisant la conclusion, par les organismes publics, des ententes visées dans la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* est aussi au programme de la direction. Enfin, signalons que le SAIC partage la Direction des affaires juridiques avec le ministère des Relations internationales, le ministère de l'Industrie et du Commerce, et le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

3 Principales activités des bureaux du Québec au Canada

3.1 Bureau du Québec à Vancouver

En 1999-2000, le Bureau du Québec à Vancouver a continué de multiplier les échanges avec son réseau d'interlocuteurs représentant les différents secteurs de son mandat sur le territoire formé de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Des conférences ont été organisées pour présenter la réalité québécoise notamment auprès de l'Université de la Colombie-Britannique, de l'Université Simon Fraser et de l'Université de Calgary.

Du côté des affaires intergouvernementales, le Bureau a assuré un suivi constant de l'actualité géopolitique et du calendrier législatif des provinces de l'Ouest et des Territoires afin d'exercer efficacement son rôle d'analyste des principaux événements politiques et économiques survenus au cours de l'année écoulée et de leur incidence sur le Québec.

En francophonie, le Bureau a continué à effectuer la promotion active du Programme de soutien financier aux partenariats et consolidé le volet de la concertation régionale de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. Sa stratégie a été principalement axée sur la promotion du Forum des partenaires de la francophonie qui s'est tenu à Québec en mars 2000. Ces actions ont favorisé l'émergence de projets novateurs réalisés de concert par des groupes francophones de l'Ouest canadien et du Québec. Ainsi, 15 projets ont été retenus dans le cadre du Programme de soutien financier, pour un montant total de 188 400 $. En outre, la participation et le soutien du Bureau à des manifestations variées, dont les assemblées générales annuelles des associations provinciales de son territoire, ont permis d'intensifier ses relations avec de nombreux acteurs des cinq communautés francophones auprès desquelles il travaille. Le Bureau a aussi maintenu ses efforts pour faire connaître et mettre en valeur la culture québécoise et francophone dans le cadre d'activités et d'événements destinés à divers publics.

Le secteur économique du Bureau a poursuivi en 1999-2000 ses activités en vue de favoriser la promotion commerciale, la prospection d'investissements et le développement de réseaux stratégiques. Il a coordonné la participation québécoise à six expositions et foires commerciales d'envergure dans les secteurs des technologies de l'information, des télécommunications, de l'environnement, de l'agroalimentaire et du mobilier commercial. Il a recruté sur son territoire des acheteurs qui ont assisté à des foires québécoises dans les domaines de l'agroalimentaire, de l'environnement et de la biotechnologie. À l'instar des années antérieures, plus de 100 entreprises québécoises ont bénéficié, à divers titres, du soutien du Bureau. La promotion effectuée à l'égard des programmes destinés aux immigrants investisseurs et aux immigrants entrepreneurs a permis le recrutement de plusieurs nouveaux agents actifs, notamment parmi les communautés chinoise et indo-canadienne. Enfin, le secteur économique a poursuivi ses activités de promotion des marchés d'exportation en encourageant les entreprises du Québec à développer les marchés de l'Ouest.

3.2 Bureau du Québec à Toronto

Le Bureau du Québec à Toronto a poursuivi ses interventions auprès de nombreux interlocuteurs afin de les sensibiliser aux réalités québécoises.

En plus de la production régulière de documents descriptifs et analytiques de la situation politique et économique de l'Ontario et du Manitoba, le secteur politique a répondu à plus d'une trentaine de demandes d'assistance de la part de ministères et d'organismes publics québécois, allant de la préparation d'un programme de rencontres à la mise en contact avec des personnes-ressources au sein d'organismes publics ou privés ontariens. La participation à plusieurs activités de nature politique, organisées principalement dans la région de Toronto, a également permis de mieux rendre compte de l'évolution politique dans la province et de faire valoir à l'occasion le point de vue du Québec sur des sujets abordés lors de ces activités.

En francophonie, des efforts importants ont été faits pour la mise en œuvre de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes. À cette fin, quatre réunions des comités de concertation régionale de l'Ontario et du Manitoba ont été organisées. En vertu du Programme de soutien financier aux partenariats, plus de 25 projets ont été financés, pour un montant total de près de 300 000 $. Le Bureau du Québec à Toronto a également su prendre une place importante dans plusieurs dossiers majeurs qui intéressent les communautés francophones de l'Ontario et du Manitoba, en participant notamment aux assemblées générales annuelles de l'Association canadienne française de l'Ontario et de la Société franco-manitobaine.

En vertu de son mandat de promotion des artistes et des productions artistiques du Québec, le secteur culturel a apporté sa collaboration et son soutien financier à 25 projets, touchant les domaines des arts visuels (4), du cinéma (4), de la chanson (4), de la danse (2), de la diffusion (1), de la musique (5) et du théâtre (5). La majorité de ces projets ont eu lieu à Toronto mais également à Ottawa, à Oakville, à Mississauga et à Kingston. Outre qu'elles accroissent la visibilité de la production artistique québécoise, ces activités visent à encourager les diffuseurs ontariens à inclure des artistes québécois dans leur programmation, favorisant ainsi une meilleure circulation du spectacle et de la production culturelle.

Le secteur économique a traité de nombreux dossiers dans les domaines liés à la promotion des biens et des services québécois. Pour la première fois, les services offerts ont été diffusés dans Internet. Au cours de l'année, le secteur économique a organisé et soutenu sept missions d'entreprises à l'occasion d'expositions et d'autres événements. Quelque 140 entreprises ont eu recours au service Info-marketing et à Accès-Canada, lesquels constituent un soutien à la commercialisation à l'aide des données du marché et de la recherche d'agents, de distributeurs et d'acheteurs. De plus, 75 nouveaux agents, distributeurs et courtiers ont été trouvés pour les entreprises québécoises. Une centaine d'entreprises ontariennes ont soumis des requêtes afin d'être mises en relation avec les fournisseurs du Québec. Enfin, le secteur économique a collaboré avec Investissement-Québec dans des projets visant la création ou la consolidation d'emplois.

En 1999, le secteur du tourisme a traité 683 dossiers. Ses relations avec les représentants des médias et ceux de l'industrie touristique ont permis la rédaction de plusieurs éditoriaux et la production d'émissions télévisées faisant la promotion du Québec en tant que destination touristique, dont la valeur promotionnelle s'élève à plus de 59 millions de dollars sans compter la promotion obtenue par les médias électroniques. Les activités de promotion du secteur du tourisme ont également facilité la prise de contact entre 155 entreprises québécoises et 780 organisateurs de congrès ontariens. La participation de celui-ci à 32 foires commerciales spécialisées dans le domaine touristique a contribué à promouvoir les produits qu'offre le Québec.

Les relations avec les représentants des agences de presse et des médias étrangers en poste à Toronto se sont poursuivies. Elles ont pour but de contribuer à l'amélioration de l'image du Québec façonnée en particulier par les articles que publient quelques grands médias et agences, américains et britanniques pour la plupart.

Au cours du présent exercice financier, la Direction du ministère du Revenu au Bureau du Québec à Toronto a traité 219 dossiers, qui ont engendré une incidence fiscale de près de 33 millions de dollars. Quant aux dépôts bancaires, la direction a encaissé 4 895 chèques d'une valeur totale de 552 millions de dollars.

3.3 Bureau du Québec à Ottawa

Le Bureau du Québec à Ottawa a continué à suivre les activités du gouvernement fédéral au cours de l'année 1999-2000, notamment l'évolution des dossiers relatifs à l'opinion de la Cour suprême sur la sécession du Québec (projet de loi C-20) et au projet de loi sur les jeunes contrevenants (C-3). Une attention particulière a été accordée aux projets de législation fédérale dont la teneur constitue des empiétements dans des champs de compétence des provinces, occasionne des doublements ou encore est susceptible de nuire à certaines lois, réglementations ou pratiques québécoises.

Malgré la présentation d'un discours du trône, certains projets de loi, laissés en plan à la prorogation, ont été déposés à nouveau. Entre autres, les projets concernant la *Loi visant à faciliter et à promouvoir le commerce électronique* (C-6), la *Loi sur la restructuration de l'industrie du transport aérien* (C-26), la *Loi sur les instituts de recherche en santé* (C-13), la *Loi sur la citoyenneté* (C-16) et la *Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada* (C-33) ont fait l'objet d'analyses particulières et d'interventions du Bureau.

Par ailleurs, le Bureau a suivi de près les politiques fédérales annoncées dans les discours du trône et du budget. Il a consacré une bonne partie de ses activités à l'examen des travaux des comités de la Chambre des communes — notamment ceux portant sur les transports, les consultations prébudgétaires et le bogue de l'an 2000 — et des travaux du Sous-comité sur la condition des personnes handicapées. Également, l'Entente-cadre sur l'union sociale du 4 février 1999, la transformation du Parti réformiste en Alliance canadienne, le Forum des fédérations et les travaux touchant l'Organisation mondiale du commerce ont retenu l'attention du Bureau.

Durant l'année 1999-2000, le Bureau du Québec à Ottawa a continué d'assurer une présence soutenue auprès des nombreux acteurs de la scène fédérale, tant auprès de la haute fonction publique et des partis politiques qu'auprès des représentants diplomatiques, des représentants provinciaux en poste à Ottawa, des groupes d'intérêt pancanadiens et des représentants des médias.

Enfin, le Bureau a apporté sa collaboration soutenue à tous les ministères québécois, particulièrement au ministère des Relations internationales, notamment pour faciliter la délivrance de visas par les diverses ambassades installées à Ottawa ou par le Service des voyages officiels du ministère canadien des Affaires étrangères.

3.4 Bureau du Québec dans les provinces atlantiques

Le Bureau du Québec dans les provinces atlantiques a continué de développer des échanges avec ses divers interlocuteurs provinciaux et fédéraux ainsi qu'avec le Conseil des premiers ministres des Maritimes. En outre, il a poursuivi ses démarches de sensibilisation auprès de différents milieux afin de leur présenter une image conforme aux réalités québécoises. Il a produit de façon régulière des analyses sur la situation économique et politique dans les provinces atlantiques, marquée, entre autres choses, par des élections au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Des relations suivies ont été maintenues avec les principaux organismes acadiens, et des efforts importants ont été consacrés à la promotion et à la mise en œuvre de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. Le Bureau a notamment consolidé les mécanismes de concertation régionale et il a effectué la promotion active du Programme de soutien financier aux partenariats. En outre, il a collaboré à l'organisation de la présence québécoise au VIII[e] Sommet de la Francophonie tenu à Moncton en septembre 1999.

Le Bureau s'est également assuré de la mise à jour de la coopération Québec–Nouveau-Brunswick, notamment en participant à la création d'un comité multidisciplinaire interprovincial chargé d'étudier et de proposer des moyens d'enrayer la toxicomanie, la dépression et le suicide chez les jeunes.

Au chapitre de la promotion économique et commerciale, le Bureau a répondu à de nombreuses demandes de renseignements de la part d'entreprises québécoises, et appuyé plusieurs sociétés de l'Atlantique qui étaient à la recherche de fournisseurs québécois. Enfin, la promotion du Québec comme destination touristique de choix a été une activité régulière du Bureau.

4 Coopération et francophonie

4.1 Coopération interprovinciale

En 1999-2000, un budget totalisant 590 300 $ a été consacré aux trois volets du Programme de coopération interprovinciale.

Sous le volet 1, réservé à la coopération institutionnelle, le gouvernement du Québec a accordé une somme de 270 287 $ au fonctionnement de deux organismes : le bureau au Québec de la Fédération des communautés francophones et acadienne et le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes. On notera que, exceptionnellement cette année, la subvention accordée à ce dernier organisme est substantiellement plus élevée que lors des exercices précédents; cette situation est attribuable à la tenue à Québec, en août 1999, de la Conférence annuelle des premiers ministres.

Le volet 2, qui a trait à la coopération interprovinciale, regroupe l'ensemble des activités et des programmes de coopération réalisés dans le cadre des ententes multisectorielles (accords de coopération et d'échanges avec les provinces de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard) et des ententes sectorielles (ententes en éducation française avec le Manitoba et la Saskatchewan). On y trouve également les engagements réciproques qui lient le Québec avec les gouvernements des provinces canadiennes. Une somme de 307 139 $ a été consacrée à ce volet, soit environ 78 000 $ pour des activités avec l'Ontario, plus de 155 000 $ pour les projets avec les provinces de l'Ouest et près de 74 000 $ pour la coopération avec les provinces de l'Atlantique.

Cette année, une somme de 105 000 $ a été consacrée à la réalisation de 24 projets présentés par sept universités québécoises en collaboration avec des établissements universitaires de cinq autres provinces canadiennes dans le cadre du Programme de coopération universitaire en enseignement supérieur et en recherche.

Par ailleurs, grâce au Programme de coopération collégiale, une somme de 34 695 $ a été versée à sept cégeps du Québec pour leur permettre de réaliser onze projets de coopération avec des établissements d'enseignement collégial de six autres provinces.

Quant au Programme d'échanges d'élèves d'une durée de six mois, le budget de 75 000 $ a permis à 169 élèves québécois du secondaire de réaliser un échange avec des élèves de l'une ou l'autre des cinq provinces participantes.

Enfin, sous l'égide du volet 3 destiné à la promotion et à la diffusion, signalons qu'une somme de près de 13 000 $ a été affectée à faire connaître, dans les autres provinces, l'expertise, le savoir-faire et l'excellence des ressources québécoises.

4.2 Francophonie

Parmi les nombreux éléments qui découlent de l'application de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada, quatre ont retenu l'attention en 1999-2000 : le deuxième mandat des tables sectorielles de concertation, l'évaluation des mécanismes de mise en œuvre de la Politique, le Sommet de la Francophonie à Moncton et, en particulier, le Forum des partenaires de la francophonie.

Dépenses du Programme de coopération interprovinciale pour l'exercice financier 1999-2000

Volets/Provinces	Pancanadien	C.-B.	Alberta	Sask.	Manitoba	Ontario	N.-B.	Î.-P.-É.	Total
Coopération institutionnelle	270 287 $	—	—	—	—	—	—	—	270 287 $
Coopération interprovinciale									
— Culture	—	—	—	—	3 300 $	—	35 195 $	15 800 $	54 295 $
— Éducation	—	64 726 $	25 912 $	31 212 $	29 976 $	78 279 $	20 239 $	2 500 $	252 844 $
Somme partielle	—	64 726 $	25 912 $	31 212 $	33 276 $	78 279 $	55 434 $	18 300 $	307 139 $
Promotion et diffusion	3 000 $	4 800 $	—	—	—	5 000 $	—	—	12 800 $
TOTAL	**273 287 $**	**69 526 $**	**25 912 $**	**31 212 $**	**33 276 $**	**83 279 $**	**55 434 $**	**18 300 $**	**590 226 $**

Créées en mars 1996, les trois tables sectorielles de concertation se sont vu confier un deuxième mandat en août 1998. En effet, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes a voulu orienter leurs travaux sur certaines questions particulières visant à faciliter l'établissement de partenariats. Il a notamment demandé aux tables de préciser les axes d'action à privilégier et de définir des secteurs d'intervention prioritaires qui répondent aux intérêts et aux préoccupations de la société québécoise ainsi que des communautés francophones et acadiennes. Les tables ont remis leurs avis au ministre à l'automne 1999, et ceux-ci ont été rendus publics le 25 janvier 2000. Les pistes d'action suggérées par les tables ont ainsi servi de toile de fond aux divers thèmes abordés lors du Forum des partenaires de la francophonie.

Une évaluation des divers mécanismes de mise en œuvre de la Politique a été réalisée par le SAIC. Après une période de cinq ans, il apparaît en effet opportun de dresser un bilan objectif de la situation et d'examiner la possibilité d'apporter un certain nombre d'ajustements et de correctifs aux mécanismes existants. L'un des objectifs poursuivis par cette démarche était d'évaluer la possibilité d'un allégement des mécanismes et d'un meilleur arrimage entre eux. À la suite d'une évaluation effectuée par une firme privée, diverses recommandations ont été formulées, et le SAIC a proposé des ajustements qui ont fait l'objet de discussions lors du Forum.

Le Forum des partenaires de la francophonie, qui s'est tenu à Québec du 16 au 18 mars 2000, a connu un succès retentissant. Plus de 400 représentants d'organismes du Québec et des communautés francophones et acadiennes du Canada ont participé aux diverses activités de maillage, dans un esprit des plus positifs. Pour faciliter les échanges étaient prévus un atelier sur l'art du partenariat, des séances d'élaboration de partenariats et des salons de rendez-vous. Plus de 55 projets de partenariat ont ainsi vu le jour à l'issue du Forum. Le programme comportait également deux conférences, un salon des exposants où près d'une trentaine d'organismes ont pu faire la promotion de leurs produits et services auprès des participants, de même qu'un spectacle où se côtoyaient des artistes tant du Québec que des communautés francophones et acadiennes, lequel a été très apprécié des participants. Enfin, le Forum a été l'occasion d'effectuer le lancement d'un livre sur les relations Québec-Acadie et de procéder à la remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique.

En août 1999, le VIII[e] Sommet de la Francophonie qui se tenait en Acadie, plus précisément à Moncton, au Nouveau-Brunswick, a suscité une effervescence dans la communauté acadienne. De multiples activités ont été mises de l'avant à cette occasion, activités pour lesquelles le gouvernement du Québec a été sollicité. Le SAIC a appuyé plusieurs de ces initiatives, notamment les Jeux de la francophonie canadienne à Memramcook ainsi qu'une manifestation théâtrale d'envergure. Il a aussi coordonné la présence québécoise au Village de la francophonie, à Dieppe, où quatre ministères du gouvernement du Québec faisaient la promotion de leurs politiques et programmes de même que des services qu'ils offrent.

Quant aux autres mécanismes de mise en œuvre de la Politique, soulignons que les comités de concertation régionale de chaque province se sont rencontrés à deux reprises cette année; une première fois au printemps, pour émettre des recommandations sur les projets de partenariat, et une seconde fois à l'automne, pour discuter de différentes questions et soumettre des propositions à l'égard du Forum. Pour leur part, les membres du Comité de concertation interministérielle ont participé à des rencontres de sensibilisation organisées par le SAIC auprès de plusieurs partenaires québécois potentiels afin de les sensibiliser à la Politique et à la tenue du Forum.

Enfin, le budget annuel du Programme de soutien financier aux partenariats a été accru de 100 000 $ en 1999-2000, pour totaliser 1,2 million; par cet ajout, le SAIC voulait être en mesure de soutenir un plus grand nombre de projets en raison de la tenue du Forum des partenaires de la francophonie et du Sommet de la Francophonie. Rappelons que, depuis la création de ce programme en 1996, près de 250 projets distincts de partenariat ont été appuyés.

En 1999-2000, le gouvernement du Québec a soutenu 96 projets : 57 relèvent des secteurs de la culture et des communications, 28 du secteur de l'éducation et 11 de celui de l'économie.

Programme de soutien financier aux partenariats pour l'exercice financier 1999-2000

	Atlantique	Ontario et Manitoba	Ouest	Projets pancanadiens et multirégionaux	Total
Nombre de projets retenus	24	26	15	31	96 *
Montants accordés	201 700 $	289 050 $	188 400 $	471 404 $	1 150 554 $

* Ce chiffre inclut 13 missions exploratoires, nouveau volet depuis 1998-1999.

5 Commerce intérieur

La direction du dossier du commerce interprovincial relève conjointement du ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, qui agit comme porte-parole du gouvernement du Québec dans le cadre de l'Accord sur le commerce intérieur, et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, qui en assume la coordination interministérielle. La responsabilité administrative générale du dossier est confiée à la Direction du commerce intérieur et des politiques hors Québec du SAIC.

5.1 Accord multilatéral

L'Accord sur le commerce intérieur (ACI), en vigueur depuis le 1er juillet 1995, définit les grands principes de libéralisation du commerce fondés sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et des investissements. Il précise les règles générales relatives, notamment, à la transparence et à la non-discrimination des pratiques gouvernementales qui doivent s'appliquer à tous les secteurs visés par l'ACI. Sur le plan organisationnel, l'ACI a officialisé l'existence du Comité des ministres responsables du commerce intérieur, lequel est assisté dans ses travaux par le groupe des représentants du commerce intérieur. Enfin, le fonctionnement du Comité est appuyé par un secrétariat permanent situé à Winnipeg.

La dernière année a été marquée par la mise en œuvre, à compter du 1er juillet 1999, de l'annexe 502.4 de l'ACI relative à l'assujettissement des marchés publics des municipalités et des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux financés par l'État. Ainsi, depuis cette date, ces marchés sont soumis à des règles de non-discrimination, de transparence et de réciprocité semblables aux règles appliquées aux achats par les gouvernements. Signalons que les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Yukon sont les seuls à ne pas avoir adhéré à cette annexe.

Par ailleurs, bien qu'il n'y ait eu aucune réunion du comité ministériel, les représentants du commerce intérieur se sont rencontrés à deux reprises et ont tenu plusieurs conférences téléphoniques. Des négociations ont été menées par les représentants dans plusieurs dossiers. En particulier, un projet d'entente a été élaboré concernant l'assujettissement des marchés des sociétés d'État à caractère commercial. Il reste cependant à terminer les discussions liées au droit de représailles des parties et aux marchés des sociétés d'énergie avant qu'une entente puisse être conclue dans ce domaine.

À la lumière du règlement du différend touchant la loi fédérale sur les additifs à base de manganèse, les parties ont entrepris d'évaluer les procédures existantes en matière de règlement des différends, cet exercice ayant pour objectif, le cas échéant, le dépôt de propositions en vue d'améliorer le fonctionnement de ces procédures.

La période couverte par le présent rapport a en outre été caractérisée par la poursuite de travaux entamés antérieurement, en particulier en ce qui a trait au chapitre sur l'investissement. Plus précisément, ces travaux ont porté sur la revue du Code de conduite en matière de stimulants et sur l'harmonisation des exigences en matière d'immatriculation et de déclaration des sociétés extraprovinciales. De leur côté, les négociations en vue de terminer un chapitre sur l'énergie n'ont toujours pas permis de régler la question du traitement des ressources extracôtières. Il est à noter que le projet d'entente à l'étude non seulement viendrait préciser les droits et les obligations des gouvernements en matière de transit de l'électricité, mais confirmerait aussi l'ouverture existante pour les autres types de ressources énergétiques. Enfin, des échanges ont également eu lieu relativement à l'application du chapitre sur les produits agricoles et les produits alimentaires.

5.2 Accords bilatéraux

Dans le cadre de l'accord bilatéral signé en décembre 1996 avec l'Ontario en matière de mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, des négociations ont été amorcées en décembre 1998 afin de convenir de solutions aux problèmes soulevés par les deux gouvernements. Ces pourparlers, auxquels fut étroitement associé le SAIC, ont largement inspiré le rapport déposé, en novembre 1999, par les deux négociateurs spéciaux nommés par les premiers ministres québécois et ontarien. Le rapport a constitué la base d'une entente administrative d'une durée d'une année entre les deux gouvernements, intervenue également en novembre. Outre qu'elle introduisait de nouvelles mesures de libéralisation, cette entente mettait fin aux actions discriminatoires menées par l'Ontario à l'endroit des entrepreneurs et travailleurs québécois de la construction et du domaine des transports; elle imposait également un moratoire sur les deux plaintes en règlement des différends logées par le Québec en mai 1999, les actions de l'Ontario ayant été jugées non conformes aux dispositions des accords de commerce intérieur, multilatéral ou bilatéraux, auxquels le Québec et l'Ontario sont parties.

Il est prévu que, à la fin de cette période de un an, l'entente de 1996 sera modifiée pour incorporer ces nouvelles mesures aux dispositions existantes dans le cas où les deux gouvernements parviendraient à un consensus.

Par ailleurs, toujours en ce qui concerne la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, le Québec et le Nouveau-Brunswick ont convenu d'amorcer des négociations en vue d'examiner la nécessité et la possibilité de conclure une entente fondée sur les termes de l'entente Québec-Ontario.

6 Dossiers constitutionnel et institutionnel

6.1 Dossier constitutionnel

6.1.1 Le projet de loi C-20 et le projet de loi nº 99

Au mois de décembre 1999, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-20 qui viserait à donner suite au Renvoi de la Cour suprême du Canada sur la sécession du Québec. Le SAIC a procédé à l'analyse de cette mesure fédérale et a contribué à la préparation de l'intervention, en février 2000, du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes devant le comité législatif de la Chambre des communes chargé de l'étude de ce projet de loi. Il a en outre assuré le suivi des travaux du comité législatif. Sous prétexte de clarté, ce projet de loi fédéral voudrait assujettir les institutions québécoises à un droit de regard du Parlement canadien sur les décisions prises quant au processus référendaire encadrant l'exercice par le peuple québécois de son droit fondamental à disposer de son avenir politique.

En réponse au projet de loi C-20, le gouvernement du Québec a déposé, le 15 décembre 1999, le projet de loi nº 99 intitulé *Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec*. Ce projet de loi réitère les principes politiques et juridiques qui constituent les assises de la société et de la démocratie québécoises, et il réaffirme notamment la souveraineté de l'État du Québec dans tous ses domaines de compétence. Le dépôt du projet de loi nº 99 a donné lieu à une allocution télévisée de la part du premier ministre du Québec, ainsi qu'à une intervention devant l'Assemblée nationale du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, parrain de ce projet de loi.

Le projet de loi nº 99 a été déféré devant la Commission des institutions pour être soumis à une consultation générale et des auditions publiques. Le SAIC a assuré le travail préparatoire et le suivi des travaux de la Commission, et a agi en soutien au ministre responsable. La Commission a reçu 67 mémoires. Elle a entendu près d'une soixantaine de participants, provenant de divers milieux et d'horizons politiques différents. Le gouvernement a tenu compte de plusieurs commentaires ou propositions.

6.1.2 Le Forum des fédérations

Du 5 au 8 octobre 1999, le gouvernement du Québec a participé à la Conférence internationale sur le fédéralisme à l'ère de la mondialisation, organisée par le Forum des fédérations à Mont-Tremblant. Cette participation a notamment permis de réitérer les assises et la légitimité du droit fondamental du peuple québécois de disposer librement de son avenir politique et d'informer davantage la communauté internationale relativement au caractère démocratique de la démarche québécoise d'accession à la souveraineté.

Le SAIC a agi en soutien au premier ministre du Québec au moment de sa présentation à la conférence. Il a fait de même quant à la préparation et au soutien du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes à sa participation à l'atelier portant sur les défis posés par les relations intergouvernementales. C'est à l'occasion du Forum des fédérations que la brochure intitulée *Le statut politique et constitutionnel du Québec* a été rendue publique.

6.2 Dossier institutionnel et législation fédérale

Sur le plan institutionnel, le SAIC a continué, au cours de la dernière année, son action visant une application et une coordination accrues de la politique en matière d'affaires intergouvernementales. Par ailleurs, il a continué d'analyser les projets de loi fédéraux. Ainsi, le projet de loi C-6 (ancien C-54), intitulé *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, vient superposer un régime de protection déjà existant au Québec et empiète sur la compétence québécoise en matière de droit civil; le projet de loi C-16 (ancien C-63), intitulé *Loi concernant la citoyenneté canadienne*, pose, sous divers aspects, des problèmes d'arrimage avec le droit québécois et soulève des préoccupations en rapport avec la spécificité de la société québécoise; et le projet de loi C-3 (ancien C-68), intitulé *Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents* [...], propose une approche coercitive dont l'effet pourrait être de remettre en cause les efforts faits par le Québec en faveur de la réhabilitation des jeunes et les succès qu'il a obtenus en cette matière.

Le SAIC a aussi été directement associé au traitement d'autres dossiers importants, tels celui des bourses du millénaire et celui de la mise en œuvre de l'Entente-cadre sur l'union sociale à laquelle le Québec n'a pas adhéré.

6.3 Intégrité du territoire

En ce qui concerne l'intégrité du territoire, le SAIC a continué à veiller au respect de l'intégrité

interne (notamment dans les transactions immobilières entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral et leurs organismes) et de l'intégrité externe (problèmes frontaliers éventuels avec les provinces ou territoires voisins).

6.4 Affaires autochtones

Au cours de l'année, le SAIC a été associé à la mise en œuvre du document d'orientation du gouvernement du Québec d'avril 1998 portant sur les affaires autochtones pour ce qui est de ses dimensions intergouvernementales canadiennes. En outre, sur le plan fédéral-provincial, le SAIC a continué de suivre, en concertation avec le Secrétariat aux affaires autochtones, l'évolution des projets de loi fédéraux pouvant avoir des incidences sur les questions autochtones. À cet égard, notons le projet de loi C-9 intitulé *Loi portant sur la mise en œuvre de l'Accord définitif nisga'a*. À l'interne, le SAIC a participé aux consultations qui ont accompagné l'adoption des modifications à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* en matière d'affaires autochtones (L.Q. 1999, c. 67).

En outre, comme par les années passées, le SAIC a été associé aux discussions que le gouvernement a menées avec les différentes nations autochtones du Québec. Ainsi, il a participé aux réflexions du Secrétariat aux affaires autochtones et des divers ministères et organismes québécois sur les négociations territoriales globales avec le Conseil tribal Mamuitun ou aux discussions avec l'Administration régionale Kativik pour une plus grande autonomie. Il a aussi apporté sa contribution à la négociation et à la conclusion de diverses ententes sectorielles intergouvernementales concernant les nations autochtones du Québec. La teneur de ces ententes a varié selon les nations ou les communautés en cause (la sécurité publique, les infrastructures, etc.). En outre, le SAIC a été associé aux réflexions du ministère de la Justice et des autres ministères concernés en ce qui regarde les implications de certains arrêts de la Cour suprême du Canada en 1999 relativement à la question autochtone.

L'effort du SAIC a aussi porté sur les rencontres intergouvernementales canadiennes en matière autochtone. Ainsi, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones, le SAIC a participé à la préparation de la position québécoise à la rencontre des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des Affaires autochtones avec les dirigeants des organismes autochtones nationaux qui s'est tenue à Ottawa le 15 décembre 1999, et à la rencontre des mêmes participants avec les ministres responsables de l'Entente-cadre sur l'union sociale tenue le lendemain au même endroit. Le SAIC a par la suite participé aux discussions du groupe de travail sur l'implication des Autochtones dans l'économie.

Enfin, le SAIC a continué de suivre les travaux concernant le projet de Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le cadre d'un groupe de travail interministériel québécois, et a examiné le projet de Déclaration américaine des droits des populations autochtones (projet de l'Organisation des États américains).

7 Dossiers sectoriels

Le SAIC est associé à un grand nombre d'activités et de négociations intergouvernementales. Puisqu'il agit à la fois à titre de soutien et de conseiller auprès des différents ministères et organismes, les dossiers sont, dans la plupart des cas, menés conjointement avec ces derniers. La présente section fait état de certains des dossiers dans lesquels l'engagement du SAIC a été particulièrement important.

7.1 Rencontres intergouvernementales

Le SAIC a procédé à l'examen de la participation du gouvernement du Québec aux rencontres intergouvernementales dont la liste apparaît à l'annexe II. Par ailleurs, le Québec a assuré la présidence de la 40e Conférence annuelle des premiers ministres des provinces qui s'est déroulée à Québec du 9 au 11 août 1999 ainsi que de la réunion interprovinciale des premiers ministres qui s'est tenue également à Québec, le 3 février 2000.

7.1.1 La 40e Conférence annuelle des premiers ministres des provinces

À l'issue de la 40e Conférence annuelle des premiers ministres des provinces dont le Québec a été l'hôte du 9 au 11 août 1999, les premiers ministres provinciaux et les leaders territoriaux sont parvenus à un consensus sur une stratégie équilibrée favorisant une meilleure compétitivité de l'économie canadienne.

Le consensus définissait deux priorités :

- réduction du fardeau fiscal des contribuables;
- rétablissement intégral de la contribution fédérale au financement des programmes sociaux par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de santé pour les programmes sociaux (TCSPS), accompagné d'un mécanisme d'indexation de celui-ci et de la levée du plafond sur les paiements de péréquation.

7.1.2 La réunion interprovinciale des premiers ministres

En concluant leur rencontre du 3 février 2000, les premiers ministres et les leaders des territoires demandaient que soient inclus dans le budget fédéral :

- la restauration immédiate de la contribution fédérale au TCSPS;
- une réduction du fardeau fiscal des contribuables;
- le déplafonnement de la péréquation.

De plus, à titre de président de la Conférence annuelle des premiers ministres des provinces, le premier ministre du Québec a tenu plusieurs conférences téléphoniques afin de, notamment :

- préparer les conférences officielles des premiers ministres;
- demander la restauration du TCSPS et la tenue d'une conférence fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres;
- réagir au budget fédéral quant au TCSPS et au financement des systèmes de santé;
- faire part aux ministres de la Santé de leur mandat face au ministre fédéral de la Santé.

Toujours à titre de président de la Conférence, le premier ministre du Québec a adressé plusieurs communications à son vis-à-vis fédéral afin de :

- faire part des conclusions officielles des conférences officielles des premiers ministres;
- demander la réduction du fardeau fiscal des Canadiens;
- demander la restauration entière du financement en espèces du TCSPS;
- demander la tenue d'une rencontre fédérale-provinciale des premiers ministres.

Il a également adressé des communications aux premiers ministres des provinces et aux leaders des territoires afin de :

- convoquer une conférence des premiers ministres;
- résumer les conclusions et les consensus de leurs conférences téléphoniques;
- donner mandat aux ministres de la Santé quant à leur rencontre avec le ministre fédéral de la Santé.

7.2 Entente-cadre sur l'union sociale

L'Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS), qui a été signée le 4 février 1999 par le gouvernement fédéral et les provinces, à l'exception du Québec, établit de nouvelles règles d'interaction entre les deux ordres de gouvernement en matière de politiques sociales. Les principaux points de l'ECUS touchent la mobilité, l'imputabilité, le pouvoir fédéral de dépenser ainsi que le mécanisme de règlement des différends.

Rappelons que le Québec s'est joint aux négociations sur la base du consensus interprovincial établi à Saskatoon en août 1998, lors de la Conférence

annuelle des premiers ministres, relativement à l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser et au droit de retrait avec compensation.

Le Québec a refusé de signer parce que l'ECUS ne comporte aucun droit de retrait avec pleine compensation, mais reconnaît plutôt au gouvernement fédéral une capacité d'intervenir unilatéralement dans des secteurs clés du domaine social. De plus, l'ECUS soumet le versement de transferts financiers au respect, par les provinces, d'objectifs pancanadiens et d'un cadre d'imputabilité.

Au cours de la dernière année, le Québec a suivi de près les discussions relatives à la mise en œuvre de l'ECUS. Il a eu l'occasion de rappeler les raisons qui ont motivé sa décision de ne pas signer cette entente. Par ailleurs, on constate que le gouvernement fédéral, au cours des derniers mois, en dépit de ses engagements dans le cadre de l'ECUS, a procédé de façon unilatérale à l'annonce d'un nombre important de nouvelles mesures au chapitre des politiques sociales (stratégie relative aux sans-abri, bonification de la prestation pour enfants, etc.), sans préavis aux provinces. Le Québec a, pour sa part, fait savoir aux autres gouvernements qu'il était disposé à discuter de la révision de cette entente, dans la mesure où la discussion est basée sur le consensus de Saskatoon à propos du pouvoir de dépenser.

7.3 Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

Dans son budget de février 1998, le gouvernement fédéral annonçait la création de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire dotée de 2,5 milliards de dollars. La Fondation doit distribuer chaque année des bourses d'une valeur moyenne de 3 000 $ à quelque 100 000 étudiants qui ont besoin d'aide financière et qui font la preuve de leur mérite. Au cours de 1999, le gouvernement du Québec a continué d'exiger une entente avec le gouvernement fédéral, et non avec la Fondation. À cette fin, des négociations ont eu lieu entre les deux gouvernements, et une entente est intervenue en décembre 1999. Le Québec recevra annuellement de la Fondation, pour les dix prochaines années, plus de 70 millions de dollars qui seront distribués dans le respect des paramètres du régime québécois d'aide financière aux études.

7.4 Prestation nationale pour les enfants

Au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral et les provinces ont poursuivi le processus de mise en œuvre de la prestation nationale pour les enfants. Ce programme consiste en une augmentation de la prestation fiscale fédérale, ce qui amène un ajustement par les provinces de leur soutien aux familles à l'aide sociale et un réinvestissement des sommes ainsi dégagées par les provinces dans des initiatives à l'endroit des familles pauvres. Les provinces doivent se soumettre, à l'égard de ces initiatives, à un cadre d'imputabilité tel qu'il est prescrit dans l'Entente-cadre sur l'union sociale.

Rappelons que le Québec, tout en partageant les objectifs généraux du programme, a refusé de souscrire à cette initiative, considérant que le soutien aux familles relève de sa seule responsabilité. En conséquence, le Québec a réclamé que le fédéral se retire du soutien aux familles et transfère les sommes ainsi dégagées au Québec afin que celui-ci puisse l'investir dans sa propre politique familiale en fonction de ses priorités. Devant le refus du gouvernement fédéral, le Québec n'a eu d'autre choix que d'ajuster sa propre allocation familiale. Le Québec refuse cependant de rendre compte au gouvernement fédéral des sommes utilisées à l'égard de sa politique familiale.

7.5 Régime d'assurance parentale

On se souviendra que, en 1997, le Québec a tenu des négociations avec le gouvernement fédéral afin de mettre en place, à partir du régime de l'assurance-emploi, un régime québécois d'assurance parentale. Les négociations ont échoué principalement sur le montant réclamé de même que sur le caractère non imposable de la prestation.

Au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de modifier le volet maternité du régime de l'assurance-emploi afin de doubler le nombre de semaines de prestation. Le Québec, pour sa part, a procédé à l'élaboration d'une nouvelle proposition en concertation avec les partenaires socio-économiques, et s'apprête à reprendre les négociations.

7.6 Réclamations financières

Outre le dossier de l'harmonisation de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe sur les ventes du Québec (TVQ), le SAIC est engagé dans plusieurs dossiers de réclamation financière légitime du Québec (dommages relatifs au service d'électricité d'Hydro-Québec, bourses du millénaire, crise d'Oka, etc.). Des sommes importantes sont en jeu. Le principal objectif visé par le Québec est d'obtenir une compensation juste et équitable. Néanmoins, le SAIC constate le peu d'empressement démontré par le gouvernement fédéral à l'égard des réclamations du Québec.

7.7 Logement social

Dans son discours sur le budget en mars 1996, le gouvernement fédéral annonçait qu'il entendait offrir aux provinces et aux territoires la gestion des ressour-

ces existantes pour le logement social. Le Québec revendique la récupération de l'ensemble de ses compétences en matière de logement ainsi que les ressources financières adéquates en découlant. Les discussions sont actuellement dans une impasse, le gouvernement fédéral ne faisant preuve d'aucune flexibilité et proposant seulement une « entente à rabais » au Québec alors que les provinces qui ont signé à ce jour une entente avec le gouvernement fédéral obtiennent plus que leur part respective de la population.

7.8 Santé

Le Québec a participé à la réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé qui a eu lieu les 30 et 31 mars 2000 à Markham, en Ontario. Conformément au mandat unanime des premiers ministres provinciaux et des leaders des territoires, les ministres provinciaux et territoriaux de la Santé ont discuté avec leur homologue fédéral de la pleine restauration du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et de la mise en place d'un mécanisme d'indexation approprié. Ils l'ont invité à préciser ses intentions à l'égard de la participation financière du gouvernement fédéral pour assurer la viabilité financière du système universel de l'assurance maladie. À l'issue de la rencontre et devant l'incapacité du ministre fédéral de répondre à leurs demandes, les ministres provinciaux n'ont pu que faire état de leur position unanime appelant, entre autres, le gouvernement fédéral à restaurer et indexer le TCSPS, et à reconnaître que les provinces et les territoires ont toujours été prêts à considérer une proposition visant à assurer la viabilité du système de santé public du Canada.

7.9 Entente Québec–Nouveau-Brunswick concernant le raccordement des réseaux de transport du gaz

Le 28 février 2000, les premiers ministres du Québec et du Nouveau-Brunswick ont signé un protocole d'entente concernant l'implantation d'un gazoduc reliant le réseau du Québec à celui du Nouveau-Brunswick. Les parties s'entendent ainsi pour fournir les efforts nécessaires afin de créer un environnement propice à la réalisation d'un gazoduc d'une longueur d'environ 550 kilomètres qui relierait Saint-Nicolas, près de Québec, au gazoduc de Maritimes & North East, à Fredericton.

7.10 Politique linguistique

À l'instar des autres unités administratives du ministère du Conseil exécutif, le SAIC est tenu d'appliquer la politique linguistique de ce ministère. En 1999-2000, la version définitive de la politique, préparée en tenant compte de l'avis émis par l'Office de la langue française, a été approuvée par le secrétaire général du Conseil exécutif et déposée à l'Office de la langue française. Un plan d'action a été élaboré en vue de l'application de la politique dans l'ensemble du ministère, y compris au SAIC, au cours du prochain exercice financier.

7.11 Protection des renseignements personnels

7.11.1. Les actions menées en 1999-2000

Le SAIC fait partie du Comité de protection des renseignements personnels, mis sur pied par le ministère du Conseil exécutif conformément au plan d'action gouvernemental et présidé par le secrétaire général du Conseil exécutif. Le SAIC est ainsi intégré au plan d'action ministériel qui prévoit : 1) la sensibilisation du personnel; 2) l'inventaire et la mise à jour des fichiers de renseignements personnels; 3) la formation du personnel en matière de protection des renseignements personnels.

7.11.2 Les priorités d'action pour 2000-2001

Au cours de la prochaine année, le SAIC prévoit mettre l'accent sur la sensibilisation de l'ensemble de son personnel afin que celui-ci saisisse davantage l'importance liée à tout l'aspect de la protection des renseignements personnels.

7.12 Accès à l'égalité en emploi

Au cours de l'année 1999-2000, que ce soit pour occuper des postes de statut régulier, occasionnel, de recruté local, d'étudiant ou de stagiaire, le SAIC a procédé à l'embauche de 21 personnes, dont 16 femmes. Le tableau suivant indique la proportion du personnel embauché qui appartient aux trois groupes cibles visés par les mesures gouvernementales établies en matière d'accès à l'égalité en emploi, à savoir : les membres des communautés culturelles, les anglophones et les autochtones.

Nominations réparties entre les groupes cibles en 1999-2000

Groupes cibles	Nominations									
	Réguliers		Occasionnels		Recrutés locaux		Étudiants stagiaires		Diplômés stagiaires	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Communautés culturelles	—	—	—	—	—	—	1*	0,05	1	0,05
Anglophones	—	—	—	—	1	0,05	2	0,10	—	—
Autochtones	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	**—**	**—**	**—**	**—**	**1**	**0,05**	**2**	**0,10**	**1**	**0,05**

* Cette personne fait également partie du groupe cible « Anglophones ».

Annexe I

Bureaux du Québec au Canada

Moncton

Bureau du Québec dans les provinces atlantiques
777, rue Main, bureau 510
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 5H7
Téléphone : (506) 857-9851
Télécopieur : (506) 857-9883
Courriel : bqmoncton@cex.gouv.qc.ca

Ottawa

Bureau du Québec à Ottawa
Place de Ville, tour B
112, rue Kent, bureau 700
Ottawa (Ontario) K1P 5P2
Téléphone : (613) 238-5322
Télécopieur : (613) 563-9137
Courriel : bqottawa@cex.gouv.qc.ca

Toronto

Bureau du Québec à Toronto
20, rue Queen Ouest, bureau 1504
Case postale 13
Toronto (Ontario) M5H 3S3
Téléphone : (416) 977-6060
Télécopieur : (416) 596-1407
Courriel : bqtoront@cex.gouv.qc.ca

Vancouver

Bureau du Québec à Vancouver
World Trade Centre
999, Place du Canada, bureau 640
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3E1
Téléphone : (604) 844-2833
Télécopieur : (604) 844-2834
Courriel : bqvancou@portal.ca

Annexe II

Bilan des rencontres intergouvernementales canadiennes

Date et lieu	Titre	Participation
	1999	
8-9 avril Calgary (Alberta)	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres des Services sociaux	Oui
11-12 avril Toronto (Ontario)	Conseil ministériel fédéral-provincial pour le renouveau des politiques sociales	À titre d'observateur
12 avril Québec (Québec)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des pêches	Oui
13 avril Québec (Québec)	Réunion du Conseil des ministres des Pêches de l'Atlantique	Oui
13 avril Toronto (Ontario)	Réunion des sous-ministres de l'Énergie et de l'Environnement	Oui
15-16 avril Victoria (Colombie-Britannique)	Comité des hauts fonctionnaires responsables de la justice	Oui
7 mai Saskatoon (Saskatchewan)	Réunion fédérale-provinciale du Conseil ministériel pour le renouveau des politiques sociales	Oui
13-14 mai Québec (Québec)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Services sociaux	Oui
13-14 mai Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Transports	Oui
14 mai Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Transports	Oui
17-18 mai Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des hauts fonctionnaires responsables de la condition féminine	Oui
18-19 mai Whitehorse (Yukon)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Agriculture	Oui
25 mai Québec (Québec)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres responsables des forêts	Oui
26 mai Québec (Québec)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres responsables de la faune	Oui
26 mai Québec (Québec)	Rencontre interprovinciale des sous-ministres des Affaires intergouvernementales	Oui
27-28 mai Montréal (Québec)	Comité des hauts fonctionnaires responsables des droits de la personne	Oui
3-4 juin Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres responsables de l'industrie, du commerce, des sciences et de la technologie	Oui
16 juin Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé et des Services sociaux	Oui
17-18 juin Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé	Oui
27-28 juin St. John's (Terre-Neuve)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des aînés	Oui
28 juin Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Aquaculture	Oui

Date et lieu	Titre	Participation
	1999	
28-29 juin Val-Morin (Québec)	Conférence fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires du Forum du marché du travail	Oui
29 juin St. John's (Terre-Neuve)	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice	Oui
29 juin Toronto (Ontario)	Réunion des sous-ministres du Conseil canadien des ministres de l'Environnement	Oui
5 juillet Prince Albert (Saskatchewan)	Conférence annuelle des ministres et des sous-ministres provinciaux-territoriaux de l'Agriculture	Oui
6-7 juillet Prince Albert (Saskatchewan)	Conférence annuelle des ministres et des sous-ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux de l'Agriculture	Oui
8-9 juillet Toronto (Ontario)	Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des fonctionnaires du Conseil ministériel pour le renouveau des politiques sociales	À titre d'observateur
8-9 juillet Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Condition féminine	Oui
9 juillet Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Condition féminine	Oui
26-30 juillet Whitehorse (Yukon)	Conférence provinciale-territoriale des ministres des Affaires municipales	Oui
9-11 août Québec (Québec)	Conférence annuelle des premiers ministres des provinces	Oui
2 septembre Toronto (Ontario)	Conférence des sous-ministres des Pêches et de l'Aquaculture	Oui
13 septembre Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Conférence annuelle des ministres des Mines	Oui
14 septembre Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale du Conseil des ministres de l'Énergie	Oui
14 septembre St. John's (Terre-Neuve)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des aînés	Oui
15-17 septembre Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé	Oui
16-17 septembre Ottawa (Ontario)	Comité de coordination fédéral-provincial des hauts fonctionnaires – justice pénale	Oui
20 septembre Québec (Québec)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des forêts	Oui
21 septembre Québec (Québec)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la faune	Oui
22 septembre Québec (Québec)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des parcs	Oui
22 septembre Québec (Québec)	Réunion du Conseil des ministres des Pêches de l'Atlantique	Oui
22-23 septembre Toronto (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des fonctionnaires du Conseil ministériel pour le renouveau des politiques sociales	À titre d'observateur
23 septembre Québec (Québec)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des pêches	Oui
23-24 septembre Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des représentants du commerce intérieur	Oui
27 septembre Victoria (Colombie-Britannique)	70e réunion du Conseil consultatif des sous-ministres de l'Éducation	Oui
27 septembre St. John's (Nouveau-Brunswick)	Réunion des sous-ministres des Transports et de la Sécurité routière	Oui

Date et lieu	Titre	Participation
	1999	
28 septembre St. John's (Nouveau-Brunswick)	Réunion des ministres des Transports et de la Sécurité routière	Oui
28-29 septembre Victoria (Colombie-Britannique)	76e réunion du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)	Oui
29-30 septembre Victoria (Colombie-Britannique)	Rencontre fédérale-provinciale des ministres du Marché du travail	Oui
7 octobre Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres du Commerce extérieur	Oui
7-8 octobre Edmonton (Alberta)	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres responsables des services sociaux	Oui
7-8 octobre Halifax (Nouvelle-Écosse)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des hauts fonctionnaires responsables de la condition féminine	Oui
13 octobre Québec (Québec)	Réunion interprovinciale des sous-ministres responsables de la justice	Oui
14-15 octobre Québec (Québec)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres responsables de la justice	Oui
20-21 octobre Ottawa (Ontario)	Réunion du comité directeur des hauts fonctionnaires fédéraux-provinciaux-territoriaux et autochtones responsables des affaires autochtones	Oui
22 octobre Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale du comité support du Conseil ministériel pour le renouveau des politiques sociales avec les signataires des associations autochtones	À titre d'observateur
25-26 octobre Kananaskis (Alberta)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Services sociaux	Oui
27 octobre Calgary (Alberta)	Réunion interprovinciale du Conseil ministériel pour le renouveau des politiques sociales	Oui
1er-2 novembre Ottawa (Ontario)	Rencontre conjointe du Comité de travail fédéral-provincial sur le renouveau des politiques sociales et des responsables des associations autochtones	Oui
8-9 novembre Montréal (Québec)	Réunion interprovinciale des sous-ministres des Affaires intergouvernementales	Oui
15 novembre Toronto (Ontario)	Réunion interprovinciale des ministres responsables des finances	Oui
18-19 novembre Banff (Alberta)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la consommation	Oui
18-19 novembre Hull (Québec)	Réunion du comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne	Oui
22-23 novembre Toronto (Ontario)	Réunions provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des fonctionnaires du Conseil ministériel pour le renouveau des politiques sociales	À titre d'observateur
23-24 novembre Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Agriculture	Oui
26 novembre Aylmer (Québec)	Réunion des sous-ministres responsables des affaires autochtones et des représentants des organisations autochtones nationales	Oui
29-30 novembre Kananaskis (Alberta)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale du Conseil canadien des ministres de l'Environnement	Oui
2-3 décembre Montréal (Québec)	Conférence des sous-ministres responsables du marché du travail	Oui
2-3 décembre Vancouver (Colombie-Britannique)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la justice	Oui

Date et lieu	Titre	Participation
	1999	
7-8 décembre Ottawa (Ontario)	Rencontres provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres de la Santé	Oui
8-9 décembre Ottawa (Ontario)	Rencontre des sous-ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux chargés de l'industrie, du commerce, des sciences et de la technologie et du commerce intérieur	Oui
8-9 décembre Ottawa (Ontario)	Rencontre fédérale-provinciale des ministres des Finances	Oui
8-9 décembre Toronto (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture	Oui
15 décembre Ottawa (Ontario)	Réunion du forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables des affaires autochtones et des dirigeants des organismes autochtones nationaux	Oui
16 décembre Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale du Conseil ministériel pour le renouveau des politiques sociales avec les ministres responsables des affaires autochtones et les représentants des organisations autochtones nationales	Oui
17 décembre Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale du Conseil ministériel pour le renouveau des politiques sociales	Oui
	2000	
11 janvier Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture	Oui
12 janvier Montréal (Québec)	Réunion interprovinciale des sous-ministres des Affaires intergouvernementales	Oui
27-28 janvier Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des représentants du commerce intérieur	Oui
27-28 janvier Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du sport amateur	Oui
3 février Québec (Québec)	Conférence interprovinciale des premiers ministres et des leaders des territoires	Oui
3-4 février Winnipeg (Manitoba)	Conférence fédérale-provinciale des ministres du Travail	Oui
9-10 février Toronto (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale du groupe de travail sur le renouveau des politiques sociales	À titre d'observateur
10-11 février Toronto (Ontario)	Rencontre interprovinciale des sous-ministres responsables de l'habitation et des administrations locales	Oui
21 février Toronto (Ontario)	Réunion du Conseil consultatif des sous-ministres de l'Éducation	Oui
22-23 février Toronto (Ontario)	Réunion du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)	Oui
28-29 février Toronto (Ontario)	Réunion des sous-ministres de l'Énergie et de l'Environnement	Oui
1er-3 mars Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé	Oui
3 mars Vancouver (Colombie-Britannique)	Réunion des hauts fonctionnaires responsables du secteur bénévole	Oui
6-7 mars Vancouver (Colombie-Britannique)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Agriculture	Oui
14-15 mars Québec (Québec)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres responsables de la consommation	Oui

Date et lieu	Titre	Participation
	2000	
22-23 mars Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture	Oui
24 mars Montréal (Québec)	Conférence provinciale-territoriale des ministres de la Santé	Oui
27 mars Vancouver (Colombie-Britannique)	Réunion des ministres de l'Énergie	Oui
27-28 mars Vancouver (Colombie-Britannique)	Réunion conjointe des ministres de l'Énergie et de l'Environnement	Oui
30-31 mars Toronto (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé	Oui

Composition typographique : Mono•Lino inc.

Achevé d'imprimer en novembre 2000
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville